



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

Séance du 7 septembre 2020

L'an deux mil vingt, le sept septembre à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Anne-Marie MIVELLE, Gérard MUGNIOT, Lydie CHANEZ, Carmen VALLET, Pascale DUSSOUILLEZ, Joël ALPY, Olivier BOILLOT, Stéphanie BRANTUS, Jacques DAYET, Maxime FOURNY, Michaël FUMEY, Étienne MILLET, Philippe SCHENCK, Martial VERNEREY, Valérie VUILLERMOT.

Étaient absents excusés : Camille BARBAZ, Aurore BRULPORT, Olivier BLANCHARD.

Mme Valérie VUILLERMOT a été désignée comme secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20h.

0. Ajout de deux points à l'ordre du jour

M. le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants, nécessitant des délibérations :

- Approbation du règlement intérieur du conseil municipal suite aux observations de la Préfecture
- Travaux de sécurisation électrique au niveau du bâtiment de la mairie (médiathèque)

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

1. Projet Centre bourg : point sur les équipes candidates retenues

Suite à l'appel à candidatures publié en lien avec le SIDEC du Jura et avec une date limite fixée au 20 juillet, 16 équipes de maîtrise d'œuvre (architectes) ont fait part de leur souhait de travailler sur le projet de la Commune. Après examen de ces candidatures et de leurs références, 3 équipes ont été sélectionnées et admises à déposer une offre technique, financière et architecturale :

- Archi.Tech (Besançon)
- Georges LADOY (Lons-le-Saunier)
- Jonathan SANCHEZ (Ornans)

La date limite de remise de ces offres est fixée au 10 septembre. Elles seront ensuite analysées et une séance d'audition-négociation aura lieu le 21 septembre avec chaque équipe candidate. Le conseil municipal retiendra l'offre qui lui semble la meilleure lors de la séance du 5 octobre.

2. Environnement

Point sur les travaux de restauration hydrologique de la Seigne des Barbouillons

Préalable aux travaux de restauration hydrologique de la tourbière, l'exploitation des résineux à l'intérieur de réserve naturelle ainsi que des feuillus bordant le fossé nord a pu débuter dans de bonnes conditions en raison de la période sèche. Ils sont pratiquement terminés. Une visite du chantier aura lieu prochainement, avant le démarrage de la seconde phase qui permettra la mise en place d'éléments pour conserver l'eau à l'intérieur et aux marges de la tourbière. L'exploitant agricole de la partie Nord, Bertrand ROUSSEUX, est associé régulièrement aux travaux dont il facilite le déroulement. De nouvelles rencontres auront lieu pour la suite des travaux et l'examen d'un projet de bail environnemental, encadrant les conditions de pâturage, dans le respect des règles de gestion de la tourbière. M. le Maire l'en remercie.

Pour l'exploitation des arbres et sur proposition de l'ONF, M. le Maire propose au conseil municipal, qui l'accepte à l'unanimité, le devis de l'entreprise RINALDI

- Chantier 1 – partie nord : 2 500 € (mécanisé et traditionnel)
- Chantier 2 – partie sud : 4 500 € (mécanisé et traditionnel)

Par ailleurs, pour réaliser les travaux d'exploitation sur la partie sud, il a été nécessaire de traverser une propriété agricole exploitée par M. Patrick ROUGET. Après état des lieux initial et final réalisé de façon contradictoire entre l'ONF et l'agriculteur, et application du barème de la chambre d'agriculture, il convient de verser une indemnité de 100 € pour les dégâts légers causés. Le conseil municipal approuve à l'unanimité et adresse ses remerciements à M. ROUGET.

Gestion de la réserve naturelle régionale de la Seigne des Barbouillons

L'association de la Seigne des Barbouillons a été créée en 1987 à l'initiative de quelques habitants du village, soucieux de préserver ce milieu remarquable. En 2014, la réserve a été classée en réserve naturelle régionale.

L'association de la Seigne des Barbouillons a été désignée co-gestionnaire de la réserve, aux côtés de l'EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue. Elle assure la partie administrative et de gestion financière et est l'interlocutrice de la Région qui assure un financement à 100 % des mesures de gestion et d'animation.

Devant les difficultés de l'association à assurer, in fine, ce rôle de « boîte aux lettres » administrative et financière et son souhait de se recentrer sur ses missions de

découverte des milieux naturels, une réunion a eu lieu le 25 août à Mignovillard pour trouver la meilleure solution pour l'avenir avec l'ensemble des partenaires : Vice-Président de la Région, EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue, association, Commune.

La proposition qui fait consensus consisterait à remplacer l'association par la Commune dans le rôle de co-gestionnaire de la réserve naturelle régionale, pour la partie administrative et financière. La Commune accepterait de réaliser les démarches annuelles de transmission du budget prévisionnel de la réserve, ainsi que les demandes de financement et le règlement des dépenses. En échange, la Région s'engagerait à maintenir un financement à 100 % (hors temps de secrétariat) pour la réserve naturelle, contre un taux de 80 % en temps normal.

Chaque élu est invité à réfléchir à cette proposition afin de prendre une décision lors d'une prochaine séance avant la fin de cette année.

3. Enfance, jeunesse : frais scolaires de l'année 2019-2020

Après avoir pris connaissance du détail des différentes dépenses engagées et des recettes perçues par la Commune au titre des frais scolaires pour l'année 2019-2020, il est constaté que le coût par élève est de 709,71 € (en légère diminution par rapport à l'année précédente). Il sera donc demandé les participations suivantes aux communes qui ont des enfants à l'école :

- Bief-du-Fourg.....26 élèves..... 18 452,48 €
- Cerniébaud (SIVOS de la Baroche)..... 2 élèves..... 1 419,42 €

4. Forêt, bois

Affouage 2020-2021 : désignation de 3 garants

Suite à l'attribution des lots d'affouage et au changement de municipalité, il est nécessaire de nommer 3 garants de l'affouage. Suite à leur candidature, le conseil municipal désigne :

- Lydie CHANEZ
- Jacques DAYET
- Martial VERNEREY

ASA Mignobief : désignation d'un représentant

L'ASA Mignobief est à l'origine de la fusion de quatre ASA en 2012 : ASA des Grands Fournets, ASA du Léal, l'ASA des Prés neufs et l'ASA du Bois des Ponts. Elle gère les chemins forestiers et les dessertes de la forêt privée. La Commune est le plus gros propriétaire et est représentée par un délégué au sein du conseil syndical. M. le Maire indique qu'il convient d'élire ce représentant et fait appel aux candidatures.

Deux conseillers municipaux se portent candidats :

- Lydie CHANEZ
- Gérard MUGNIOT

Il est procédé à un vote à bulletins secrets :

1^{er} tour

- Votants : 16
- Bulletins blancs : 2
- Suffrages exprimés : 14
- Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- Lydie CHANEZ : 7 voix
- Gérard MUGNIOT : 7 voix

Aucun des candidats n'ayant obtenu la majorité absolue, M. le Maire indique qu'il faut procéder à un second tour. M. MUGNIOT retire sa candidature. Il est cependant nécessaire de terminer le processus de vote.

2^{ème} tour

- Votants : 16
- Bulletins blancs : 2
- Suffrages exprimés : 14
- Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- Lydie CHANEZ : 12 voix
- Gérard MUGNIOT : 2 voix

Mme Lydie CHANEZ est élue représentante de la Commune à l'ASA Mignobief.

Point sur les ventes et les exploitations

Ventes en juillet 2020 :

Parcelles	Mode de vente	Volume total	Acheteur	Prix
30	Sur pied, unité de produit	391 m ³	Chauvin	61,33 €/m ³
63-70	Sur pied, unité de produit	190 m ³	Chauvin	55,47 €/m ³

Prochaine vente le 23 septembre 2020, où les parcelles suivantes sont proposées :

- Parcelle 38 (986 m³)
- Parcelle 90 (154 m³)

Chablis : 1 638 m³ de chablis ont été vendus selon l'accord cadre à la scierie Chauvin, ainsi qu'un peu plus de 200 m³ de petits bois à divers acheteurs. Il est à prévoir au moins 500 m³ de chablis supplémentaires d'ici à la fin de l'année en raison de la crise sanitaire des scolytes et de la sécheresse qui déciment les peuplements d'épicéas en particulier.

5. Domaine public : demande d'installation d'un commerce ambulants

Les gérants de « La baraque à Biloute », domiciliés à Ardon, ont adressé une demande d'emplacement sur le territoire communal pour un commerce ambulants de restauration rapide type « hamburger frites ». M. le Maire soumet cette demande à l'avis du conseil municipal. Il précise que la commune accueille déjà 2 camions de restauration, le mardi et le jeudi et s'interroge sur la viabilité économique de ces commerces au sein de la commune si un 3^{ème} est accueilli. Il met en avant le risque potentiel qu'un ou plusieurs ne partent.

Un débat s'engage au sein des élus sur la possibilité d'un accueil sur l'une des soirées libres ou sur la possibilité de roulement d'une année sur l'autre entre différents camions.

La demande est soumise au vote : 6 absentions, 3 voix pour l'installation, 7 voix contre l'installation. Le conseil municipal, à la majorité des voix exprimées, décide de donner une suite défavorable à la demande d'emplacement de « La baraque à biloute ».

6. Finances : réflexion sur les projets subventionnés participant à la relance

La crise sanitaire a des conséquences sur l'économie, tant nationale que locale. Le Département du Jura, en lien avec l'État et les intercommunalités, a mis en place un dispositif de soutien financier pour les collectivités qui engageraient rapidement (avant juin 2021) des travaux (hors voirie, réseaux) d'un montant inf. à 40 000 € HT.

Lors de la précédente séance, M. le Maire avait proposé aux élus de réfléchir aux investissements qui pourraient être subventionnés dans ce cadre. Aussi, les projets suivants seront étudiés :

- Extension du restaurant scolaire,
- Création d'une liaison modes doux entre la colonie et Petit-Villard,
- Rénovation du logement de l'ancien chalet de Communailles-en-Montagne,
- Ponçage et vitrification du parquet de la salle des fêtes,
- Rénovation du monument aux morts d'Essavilly,
- Rénovation légère de la mairie dans le cadre de l'adaptation aux mesures sanitaires (vidéoprojecteur, éclairage et acoustique de la salle du conseil municipal, circulation dans le secrétariat de mairie/bureau du maire).

7. Intercommunalité

Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura

Lors du conseil communautaire du 13 juillet 2020, ont été élus :

- Président : Clément PERNOT

- 1^{er} vice-président : Rémi HUGON
- 2^{ème} vice-président : Guy SAILLARD
- 3^{ème} vice-président : Philippe WERMEILLE

SIVOM du Plateau de Nozeroy

Au cours du comité syndical d'installation du 15 juillet, ont été élus :

- Président : Florent SERRETTE
- 1^{er} vice-président : Jean-Paul LEBLOND
- 2^{ème} vice-président : François PAGET

Syndicat intercommunal des eaux de Bief-du-Fourg Petit-Villard

Au cours du comité syndical du 31 juillet, ont été élus :

- Président : Erwin LHOMME
- 1^{er} vice-président : Rémi LHOMME
- 2^{ème} vice-président : Rémi DUSSOUILLEZ

Syndicat des eaux du Centre Est

Au cours du comité syndical du 31 juillet, ont été élus :

- Président : Gérard MUGNIOT
- 1^{er} vice-président : Bernard TRIBUT
- 2^{ème} vice-président : Jean-Pierre DELIENNE

8. Divers

Travaux électriques - bâtiment de la Mairie

Il a été constaté des coupures d'électricité récurrentes dans tout le bâtiment lors de certaines ouvertures de la médiathèque. Un devis de remise aux normes, permettant notamment de mieux protéger le bâtiment avec un tableau de protections thermiques et différentielles, est proposé par l'entreprise Blondeau pour un montant de 2 127,00 € HT. Le conseil municipal accepte le devis.

Règlement intérieur du conseil municipal

Le règlement intérieur, approuvé lors de la séance du 6 juillet 2020, a fait l'objet d'un courrier de la part du service du contrôle de légalité de la Préfecture sur 2 points mineurs concernant des références législatives à actualiser.

Après actualisation, le conseil municipal approuve le nouveau règlement intérieur à l'unanimité.

Droit de préemption urbain

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il n'a pas exercé le droit de préemption urbain de la Commune sur les ventes suivantes :

- Parcelle ZI 352 (parcelle nue) sise rue des Gentianes à Mignovillard
- Parcelle AB 276 (parcelle et maison d'habitation) sise 2 rue de la Salle des fêtes
- Parcelle ZN 87 (parcelle et maison d'habitation) sise 1 rue du Coin dessous à Essavilly

Passage de l'antenne d'Essavilly à la 4G

Conformément à ses obligations réglementaire, l'opérateur de référence sur l'antenne de téléphonie mobile implantée à Essavilly informe la Commune du passage de l'équipement à la technologie 4G dans le cadre du plan de déploiement convenu avec l'État au niveau national. Ce passage sera effectif courant octobre 2020.

Demande d'utilisation de la salle des fêtes

La chorale de la Doye d'Ain est trop à l'étroit dans la salle polyvalent de Nozeroy en raison des consignes sanitaires de distanciation physique. Une demande d'occupation de la salle des fêtes de Mignovillard tous les mardis soirs est formulé au conseil municipal. Après discussion, le conseil municipal accepte la location de la grande salle pour un montant de 200 € par an.

Journées du patrimoine

M. le Maire confirme la reconduction de l'organisation des journées du patrimoine avec la découverte des secrets de l'église Saint-Michel de Mignovillard, les 19 et 20 septembre 2020 (visites guidées à 14h, 15h30 et 17h).

Prochaine séance du conseil municipal : lundi 5 octobre 2020 à 20h.

La séance est levée à 23h.



Le Maire,

Florent SERRETTE